



Se projeter pour faire évoluer son entreprise

Rédacteurs : VIVEA - VIVEA – Délégation Nord-Ouest – Territoire Basse-Normandie

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 05/2021

Date de révision : 12/2023

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). En ex Basse-Normandie, il compte plus de 24 000 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

En 2018, le comité territorial Basse-Normandie a lancé un appel d'offre spécifique « Piloter pour durer » destiné à développer une offre de formation innovante à destination des producteurs de lait, afin de renforcer leurs compétences à la stratégie d'entreprise.

Cet appel d'offre a permis de former une centaine de stagiaires, notamment sur la compréhension des marchés laitiers et le positionnement de leur exploitation dans son environnement avec un taux de satisfaction élevé des bénéficiaires.

Néanmoins, moins de 20% des formations réalisées de la priorité 1 « conforter la position du chef d'entreprise » portent sur le rôle et la fonction du chef d'entreprise.

A l'aube de la nouvelle PAC, dans un contexte toujours plus instable et face aux enjeux climatiques et sociétaux, les élus du comité territorial Basse-Normandie ont souhaité maintenir la dynamique instaurée avec « Piloter pour durer » et répondre aux orientations fixées dans le Plan de Développement de la Formation dans les Territoires 2021-2026 en proposant un appel d'offre spécifique ouvert à l'ensemble des filières avec pour objectif de renforcer la position du chef d'entreprise et l'amener à disposer des outils et des leviers lui permettant d'être plus serein dans ses prises de décision.

L'objectif général de l'appel d'offre

L'objectif général de cet appel d'offre spécifique est de développer une offre de formation innovante et complémentaire à l'offre existante afin de permettre aux participants de renforcer leur posture de chef d'entreprise, formaliser la vision de leur entreprise et ainsi anticiper les évolutions structurelles et conjoncturelles et saisir les opportunités à venir.

2. Propositions attendues

Le public

Tous contributeurs et contributrices VIVEA.



Le recrutement du public

Afin de favoriser le recrutement des stagiaires et de pouvoir répondre à l'enjeu d'une mobilisation forte des chefs-fes d'exploitation, il est souhaité que des modalités spécifiques soient mises en place. Il est notamment préconisé de mettre en œuvre des partenariats afin de favoriser la promotion auprès des stagiaires potentiels de chaque structure et de multiplier les réseaux de communication.

Dans ce but, les propositions de formation comporteront une phase formalisée sur la mobilisation du public, **il sera précisé dans la demande de financement (public visé et zone géographique) les partenaires impliqués.**

Le périmètre géographique

Départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Exceptionnellement quelques stagiaires des départements limitrophes pourront compléter les groupes.

Les objectifs de formation

La formation doit permettre aux participants de :

► Définir leur stratégie d'entreprise

Comprendre le fonctionnement de l'entreprise, le rôle et les missions du chef d'entreprise. Prendre du recul sur sa situation et clarifier ses fondamentaux : sa vision, ses valeurs, ses aspirations propres.

Formaliser son cadre stratégique : activités de l'entreprise, objectifs, modes de relations, axes de développement.

Situer son entreprise dans son environnement et son contexte.

► Piloter son entreprise

Piloter son entreprise en prenant en compte les éléments de contexte et les parties prenantes : savoir analyser les évolutions majeures de contexte sociétal et agricole, savoir élaborer une analyse SWOT de son entreprise (forces/faiblesses/menaces/opportunités) et en dégager des pistes d'action, savoir identifier les éléments constitutifs d'un projet d'entreprise : élaborer un projet pour développer et/ou transformer l'entreprise, réaliser un diagnostic de l'environnement externe (parties prenantes), mobiliser les outils et identifier les leviers pour mettre en cohérence son cadre stratégique au contexte.

Les formations « Atout Jeunes » et « Entreprendre et réussir » étant des dispositifs financés par ailleurs ne pourront pas entrer dans cet appel d'offre spécifique.

Les modalités pédagogiques

Il est demandé aux organismes de formation de s'appuyer sur des méthodes pédagogiques participatives : échange, co-construction, retours d'expérience d'anciens cédants ... et réflexives permettant une prise en compte, une analyse des situations professionnelles et une implication des stagiaires.

Le comité territorial Basse-Normandie invite et encourage les organismes de formation à réfléchir à la mise en place d'un transfert des acquis afin d'accompagner individuellement



chaque stagiaire pour faciliter le transfert en situation de travail d'une ou plusieurs compétences visées par le parcours de formation.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « méthodes pédagogiques et moyens matériels ».

La durée de la formation

La durée minimum doit être de 14 h, consécutives ou non.

Les modalités d'évaluation

La formation devra inclure systématiquement un dispositif d'évaluation des acquis et la mise en œuvre d'un plan d'actions formalisé pour chacun des stagiaires. Ce dispositif reposera à minima sur une évaluation des acquis et des changements de pratiques envisagées.

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les justificatifs de réalisation spécifiques

L'ensemble des évaluations des acquis des stagiaires à l'issue de la formation et les comptes rendus des transferts des acquis seront systématiquement transmis à VIVEA (par mail à la conseillère du territoire concerné).

Les compétences des formateurs

La participation d'un formateur en approche globale et systémique de l'entreprise, articulant les dimensions humaines, économiques et techniques du fonctionnement de l'entreprise et de la conduite de projet, est exigée.

Afin de mettre en œuvre les modalités participatives énoncées ci-dessus, il est souhaitable que le(s) formateur(s) aient suivi une formation ou aient une expérience significative de pédagogie active et participative.

Le(s) formateur(s) sont des personnes extérieures ou non à l'organisme de formation demandeur.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Cet appel d'offre spécifique est établi pour une période de 3 ans et fera l'objet d'une révision annuelle.

Pour 2024, les formations devront débuter avant le 31 décembre 2024 et se terminer au plus tard le 31 mars 2025.

Autres critères

Le comité territorial Basse-Normandie préconise le recours à des témoignages de chefs d'entreprise ayant fait évoluer leur entreprise dans le cadre d'une évolution conjoncturelle (par exemple : fermeture de la sucrerie de Cagny, répondre aux exigences liées à la mise en place d'une AOC, d'une AOP ou d'un cahier des charges spécifique).



Ces témoignages devront se faire en présentiel afin de faciliter les interactions entre les stagiaires et les personnes venant témoigner de leur expérience.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ L'adéquation au public visé.
- ▶ Les moyens de mobilisation des stagiaires
- ▶ Les compétences des formateurs
- ▶ La pertinence des moyens d'évaluation
- ▶ Le recours à des témoignages de chefs d'entreprise en présentiel

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 44€ TTC par heure/stagiaire La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 44€ TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans cet appel d'offre spécifique
- ▶ Le recours à des témoignages de chefs d'entreprise en présentiel.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas de l'accompagnement individualisé

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de



formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction, dans la priorité 1 « Conforter la position du chef d'entreprise » de l'appel d'offre permanent du comité régional Normandie en cochant l'appel d'offre spécifique intitulé « (R) AOS Pilotage et stratégie d'entreprise ».

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :
Hélène STEPHAN – h.stephan@vivea.fr – 06.75.66.49.23